

RÉPONSE DU CABINET DU MINISTRE
à Pierre Aymard,
coordonnateur de l'option informatique
(académie de toulouse)
- extraits -

« Je vous prie de trouver ci-joint le point de vue de M. le Doyen de l'Inspection générale de STI qui a l'approbation complète du cabinet. Je vous demande de faire connaître autour de vous ce document. »

Xavier Darcos, Conseiller auprès du Ministre - 18 juin 1993.

Suit, sur trois pages, une analyse cherchant à prouver que le « maintien de l'OI dans sa forme actuelle peut difficilement être justifié en termes pédagogiques », et qu'une « nouvelle discipline » ne s'impose pas (rappelons que l'EPI ne demande pas l'introduction d'une nouvelle discipline). Nous n'avons pas été convaincus par les arguments dont certains avaient déjà été employés par le Conseil National des Programmes.

Nous n'avons pas la place de reproduire ici l'ensemble de cette note que nous tenons néanmoins à la disposition de tout collègue intéressé (enveloppe affranchie à 2,80 F). Par contre, nous reproduisons intégralement les derniers alinéas de ce texte « qui a l'approbation complète du cabinet ».

« Une seconde voie paraît plus raisonnable : elle consiste à développer massivement l'usage de l'ordinateur dans toutes les disciplines, en rendant à terme (cinq ans ?) chaque enseignant capable de mettre en œuvre avec ses élèves les logiciels adaptés à sa pédagogie. Si cette voie était inconcevable tant que l'usage de l'ordinateur nécessitait une technicité certaine, donc des spécialistes, et que le coût limitait sa diffusion, la technologie actuelle et future le permet et le suggère.

En termes de coût pour le système éducatif, il est vraisemblable que les deux voies conduisent à des investissements peu différents.

En termes de mise en œuvre, elle suppose que la formation initiale et continue des enseignants prenne rapidement en compte cette contrainte. L'évolution de l'enseignement technique ces cinq dernières années, où l'usage de l'ordinateur s'est massivement diffusé dans toutes les disciplines techniques et de laboratoire, démontre que cette voie est possible, même s'il faut certainement s'attendre à plus de réticences de la part de certaines disciplines.

La réussite d'une telle voie suppose de disposer de formateurs et d'animateurs d'établissements en nombre suffisant. C'est en ce sens que l'investissement et le potentiel des enseignants de l'option informatique s'avèrent une chance essentielle pour notre système éducatif. En se mettant au service de la formation de leurs collègues, en centre de formation ou dans leur établissement, ces enseignants-ressources peuvent en quelques années permettre une diffusion massive des compétences et constituer un réseau de compétences techniques et pédagogiques au service de l'Éducation nationale ».

NDLR : qu'en pensent les enseignants et ex-enseignants de l'option informatique ?